

**GREFFE
DU
TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BORDEAUX**

PBN/2026O00703/12-06-2026

SELARL ABR ET ASSOCIES

4 Rue HUBERT PROM
RESIDENCE COTE BASSIN
33300 BORDEAUX

**EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE
COMMERCE**

TITRE EXECUTOIRE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Le Tribunal de Commerce de Bordeaux
a rendu la décision dont la teneur suit



N° de rôle	2026O00703
Nom du dossier	SA ASHLER ET MANSON /
Délivrée le	22/06/2026

2026000703

REDLINK Nouvelle-Aquitaine
S.E.L.A.R.L d'Avocats ABR & ASSOCIES
4 Quai Hubert Prom - 33300 BORDEAUX
Tel : 05 35 54 51 54
Mail : bordeaux@redlink.fr
Case palais n° 798

**REQUETE EN PROROGATION DE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER
LES COMPTES DE L'EXERCICE**

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX

A LA REQUETE DE :

Monsieur Aymerick PENICAUT, es qualité de Président de la Société :

**ASHLER ET MANSON, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1.000.000 Euros sise
à BORDEAUX (33000), 2, allée d'Orléans et immatriculée sous le numéro 532 700 648 R.C.S.
BORDEAUX**

AYANT POUR AVOCAT :

**La Société ABR & Associés (« Redlink Nouvelle-Aquitaine »), représentée par Maître Guillaume
RIVET, avocat au barreau de Bordeaux**

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIVIT :

La société ASHLER ET MANSON a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2025.

Elle devrait donc réunir une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2026.

A ce jour, les comptes définitifs n'ont pas été arrêtés, les diligences du Commissaire aux comptes sont en cours, et le Conseil d'Administration est appelé à se réunir le 15 juin prochain pour statuer sur ces comptes et déterminer la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Aussi, les éléments nécessaires à la parfaite information des associés et des tiers (comptes annuels, rapport des commissaires aux comptes, rapport de gestion, texte des résolutions ...) sont en cours de finalisation.

La Société étant cotée sur Euronext Paris l'avis de réunion de l'assemblée générale doit intervenir par publication sur le BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires) au moins 35 jours avant la date prévue pour la réunion.

Compte tenu de ce délai, il lui sera matériellement impossible de convoquer l'assemblée générale annuelle avant le 30 juin prochain, la publication au BALO devant nécessairement être postérieure à la réunion du Conseil d'Administration.

En conséquence, la requérante a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois (3) mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant le niveau et les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à Bordeaux.

Le 4 juin 2026.

Pièce jointe :

Extrait Kbis de la SA ASHLER ET MANSON



ORDONNANCE

NOUS, Philippe PASSAULT, Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs qui y sont exposés,

Vu les articles L 227.1, L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 30.09.2026

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025, de

SA ASHLER ET MANSON
(N° Siren : 532700648 / N° Gestion : 2011 B 2095)
2 Allée d'Orléans
33000 Bordeaux

Disons que la requérante supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de : 27.76 euros TTC

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait et ordonné à BORDEAUX en notre Cabinet, au palais de la Bourse.

2026O00703

MANDEMENT

En conséquence, la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
mande et ordonne :

À tous Huissiers de Justice, sur ce requis de mettre
la présente décision à exécution.

Aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la
République près les Tribunaux judiciaires d'y tenir la
main.

À tous Commandants et Officiers de la force
publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront
légalement requis.

POUR EXPÉDITION REVÊTUE DE LA FORMULE
EXÉCUTOIRE

Le Greffier



N° de rôle	2026O00703
Nom du dossier	SA ASHLER ET MANSON /
Délivrée le	22/06/2026

Septième et dernière page.